

Liberté-Egalité-Fraternité

Département des Pyrénées-Orientales

Séance du CM -

Nombre de conseillers :

en exercice : 7 -sept-

Absent : 1 -un-

convocation : 31/03/2023

publication en une page

contrôle de légalité :

DEPOT PREFECTURE

Le sept avril deux mille vingt-trois à dix-sept heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de Coustouges se sont réunis dans la salle du conseil municipal en séance publique, sous la présidence de M. Anrigo Michel, Maire de Coustouges. Étaient présents outre le Maire sus nommé
MM les conseillers municipaux : IGLESIAS Marc, GARRIGUE Michel, BECK Martine, MIRALLES Richard et GIE Florence,
Absent : CASANOVA Jean-Louis
A été nommé secrétaire : IGLESIAS Marc
Les membre du Conseil Municipal de la commune de Coustouges, formant la majorité des membres pour pouvoir valablement délibérer, sur l'objet suivant :

Proposition d'un contrat de prêt d'un montant de 40 000.00 € auprès de la Caisse Régionale du Crédit agricole Mutuel Sud Méditerranée pour le financement de l'aménagement du gîte de l'ancien presbytère et des travaux d'investissement divers

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de recourir à l'emprunt pour le financement de la partie aménagement du gîte de l'ancien presbytère et de divers travaux d'investissement (aménagement de l'aire de jeux et réparation de la toiture de la terrasse du bar restaurant, dont le coût total est estimé à 40 000.00 € TTC.

Il est opportun de recourir un prêt à taux fixe classique auprès du crédit agricole Sud Méditerranée d'un montant de 40 000.00 € pour le financement de ces travaux.

Proposition de prêt à taux fixe à échéances constantes (remboursement progressif du capital)

Montant prêt : 40 000.00 €

Durée d'amortissement du prêt : 120 mois

Taux d'intérêt annuel : 4.45 %

Périodicité de remboursement : Trimestrielle 1244.41 € soit par an : 4 977.64 €

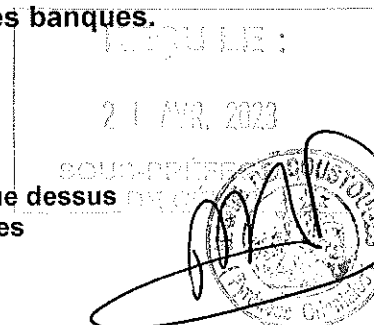
Coût du crédit : 9 776.40 €

Ce prêt à taux fixe est soumis à indemnités en cas de remboursement anticipé

Commission et frais : 0.20% du capital emprunté avec un minimum de 150.00 €

**Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du maire et après échange de vues, décide à l'unanimité des membres :
Compte tenu de la forte augmentation du taux d'intérêt proposé par la Caisse Régionale du Crédit agricole Mutuel Sud Méditerranée, de consulter d'autres banques.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, an que dessus
Michel Anrigo, Maire de Coustouges



Les membres présents ont signé le registre des délibérations.
Copie certifiée conforme, faite en Mairie, le sept avril deux mille vingt-trois